

GÉRER UN INCIDENT DE PAIEMENT EN S'APPUYANT SUR VOS INDICATEURS



Déroulé du webinaire

1

Introduction par **Lorr'Up**, Agence de développement économique du territoire Nancy Sud Lorraine

2

Interventions de :

- **Isabelle KERN-SUEL**, Cellule d'accompagnement des Entreprises en Difficultés (CED) - URSSAF LORRAINE
- **Pierre ROUGIER**, Conseiller Départemental aux Entreprises en Difficulté (CDED) - Direction générale des Finances publiques

3

Temps de questions / réponses

Qui sommes-nous ?

Isabelle KERN-SUEL

Cellule d'accompagnement des Entreprises en Difficultés (CED) - URSSAF LORRAINE

- ✦ L'URSSAF LORRAINE a mis en place et en ligne dès 2018 une offre de service destinée à proposer **un accompagnement pour la recherche de solutions**, soit sur une dette URSSAF soit sur un endettement plus large
- ✦ Les acteurs de la CED travaillent **en synergie et en complémentarité avec les partenaires économiques** de chaque département
- ✦ Outre ses propres accompagnements, elle intervient dans la **gestion des CCSF, des mandats adhoc, des conciliations, des préventions**, etc.

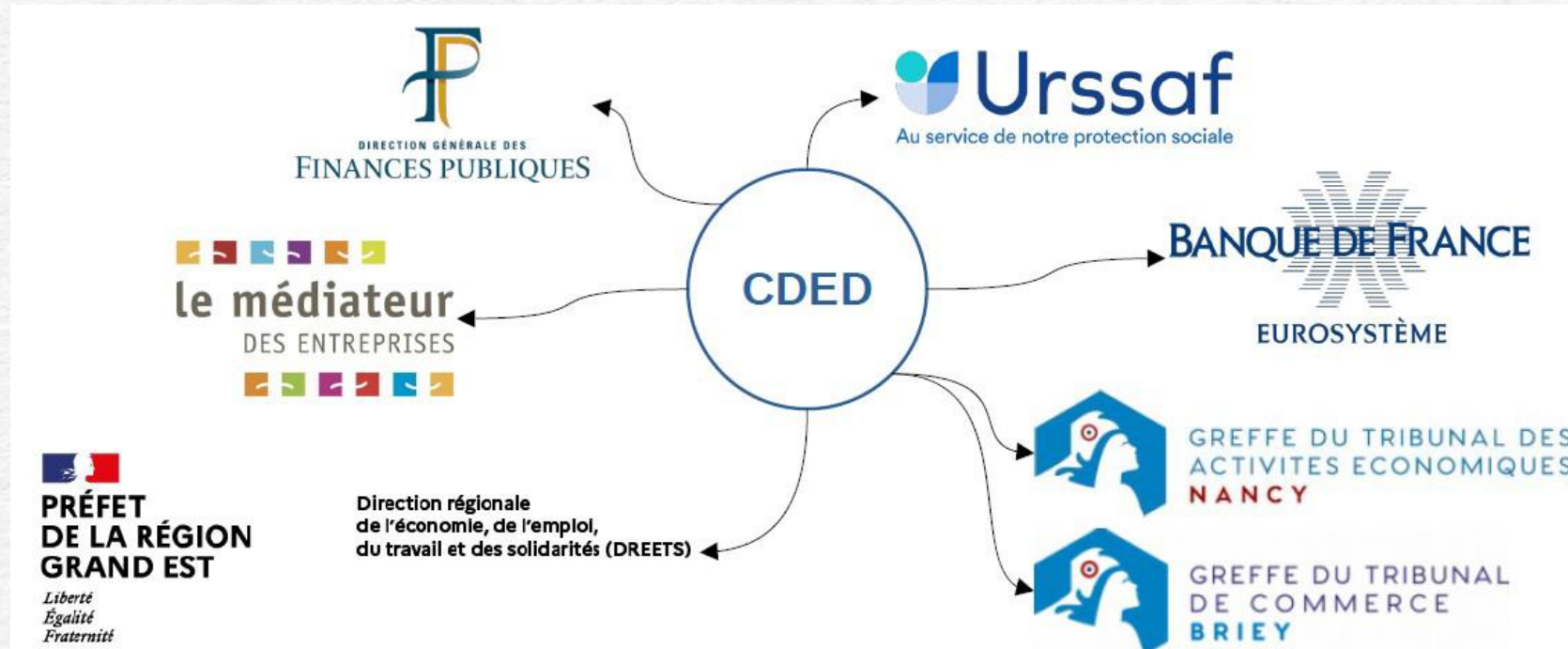
Qui sommes-nous ?

Pierre ROUGIER

Conseiller Départemental aux Entreprises en Difficulté (CDED)

- Direction générale des Finances publiques

✦ Détection, orientation et accompagnement des entreprises en difficulté



J'anticipe mes difficultés

- ✦ Les causes peuvent être **multiples**
- ✦ Vous voyez que vous ne pourrez pas financer certaines obligations, notamment fiscales et sociales
- ✦ C'est toujours **mieux d'anticiper** et de **rechercher une solution en amont**
- ✦ Votre SIE (Service impôts des entreprises) et votre URSSAF sont là pour vous conseiller

Quels sont les signaux faibles qui doivent m'alerter ?

Les identifier pour mieux les contrer

UNE DIFFICULTÉ PEUT EN CACHER UNE AUTRE

Dans la vie d'une entreprise, les **difficultés pouvant aboutir à une situation de cessation de paiement sont nombreuses**, et le chef d'entreprise se retrouve souvent seul pour les affronter.

Il n'est pas rare qu'une difficulté en entraîne une autre, avec le risque d'entrer rapidement dans un **cercle vicieux** qui conduit bien souvent les banques, fournisseurs, et même les clients d'une entreprise à **devenir méfiants et à mettre un terme à leur collaboration**.

Quels sont les signaux faibles qui doivent m'alerter ?

Les identifier pour mieux les contrer

Les signaux faibles
qui doivent vous alerter



Quels sont les signaux faibles qui doivent m'alerter ?

Les identifier pour mieux les contrer



DES CONSÉQUENCES IMPORTANTES POUR LE DIRIGEANT

- **Optimisme excessif** (concentration sur les sujets urgents et négligence des problèmes structurels)
- **Accumulation des tâches** (gestion du quotidien de l'entreprise)
- **Isolement** du dirigeant



DES RISQUES FINAUX CONSIDÉRABLES POUR L'ENTREPRISE

- **Perte de partenaires** (retrait des banques, fournisseurs)
- **Méfiance** des clients
- **Isolement** de l'entreprise
- Risque de **cessation de paiement** et d'entrée en **procédure judiciaire**

Vous n'aviez pas prévu...

Un retard de règlement,
un rejet bancaire...



Il n'est pas trop tard



Vos conseillers sont
également à vos côtés

LES 3 CONDITIONS COMMUNES DE RECEVABILITÉ POUR L'OCTROI DE DÉLAIS DE PAIEMENT

- ✦ Être à jour dans ses déclarations
- ✦ Avoir reversé l'intégralité des parts salariales (URSSAF) et du prélèvement à la source (SIE - Service des Impôts des Entreprises)
- ✦ Être en capacité de reprendre les paiements courants (afin de figer les dettes)

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?

- ✦ Origine des difficultés
- ✦ Mesures envisagées pour y faire face
- ✦ État des dettes publiques et privées
- ✦ Définition du besoin
- ✦ Prévisionnel de trésorerie
- ✦ Propositions de garanties

Vos conseillers vous orienteront...

- ✦ Sur un **plan d'apurement bilatéral** si vous avez des dettes uniquement sur l'un des deux réseaux
- ✦ Sur la **CCSF (Commission des Chefs de Services Financiers)** si vous avez des dettes fiscales et sociales
- ✦ Sur un **accompagnement** si celui-ci s'avère nécessaire

Quel échelonnement ?

L'échelonnement qui peut vous être octroyé est fonction de votre capacité de remboursement.

EN FONCTION DU BESOIN

✦ Pour un délai court

SIE (Services des Impôts des Entreprises) /
URSSAF

✦ Pour un délai plus long (jusqu'à 36 mois)

CCSF (Commission des Chefs de Services
Financiers)

✦ Pour un accompagnement



Le conseiller
départemental

la CED de
l'URSSAF Lorraine

QUAND PRIVILÉGIER L'UN OU L'AUTRE ?

SITUATION	PLAN BILATÉRAL RECOMMANDÉ	PLAN CCSF RECOMMANDÉ
Dettes limitées à un seul impôt ou à une seule cotisation	✓	✗ Procédure trop lourde
Entreprise avec dettes fiscales et sociales simultanées	✗ Deux démarches séparées	✓ Solution unique
Délai de mise en place	✓ Décision rapide	✗ Délai plus long
Remise partielle des pénalités	✓ Remise possible	✓ Remise possible
Besoin d'un échéancier plus long	✗ Plafond de 6-12 mois, au-delà par la CED en fonction de la situation	✓ La CCSF peut proposer jusqu'à 36 mois

Quels sont les effets du plan ?

Suspension des poursuites pour les créances visées.

- ▶ Le plan ne produit ses effets que sur les créances comprises dans le plan formalisé.
- ▶ Le plan est octroyé sous réserve du paiement des échéances courantes.

Obtention d'une attestation de régularité ou attestation de vigilance.

- ▶ Elle sert à attester que l'usager est à jour de ses obligations fiscales et de ses cotisations et contributions sociales.



À QUOI ÇA SERT ?

- ✦ **Participation à un appel d'offres / marché public**
Exigence avant la signature du contrat
- ✦ **Obtention de subventions ou de financements publics**
- ✦ **Mise en place de partenariats commerciaux**
Exigées par certaines entreprises ou collectivités afin de garantir la solvabilité de leurs partenaires

La CCSF en pratique

Solliciter des délais de paiement pour ses dettes fiscales et sociales en toute confidentialité.



& et autres

Commission départementale des Chefs des Services Financiers (CCSF) en bref :

POUR ÊTRE ÉLIGIBLE AU DISPOSITIF, L'ENTREPRISE DOIT ÊTRE À JOUR...

- ✦ Dans le **dépôt de ses déclarations**
- ✦ Dans le **paiement de la part salariale** de ses cotisations de sécurité sociale auprès de l'URSSAF ou de la MSA, ainsi qu'auprès des caisses de retraite
- ✦ Dans le reversement du **prélèvement à la source** de l'impôt sur le revenu de ses salariés

La CCSF en pratique

**Des délais de paiement pour une durée raisonnable :
entre 18 et 24 mois (36 dans des cas exceptionnels)**

COMMENT ?

- ✦ La **saisine de la CCSF** se réalise sur la base d'un **dossier** à renseigner (3 pages), accompagné de pièces justificatives (prévisionnel de trésorerie, liasse fiscale, etc.)
- ✦ **Les effets de l'obtention du plan :**
 - ➔ Les entreprises concernées, si l'échéancier est respecté, peuvent ainsi continuer à répondre aux marchés publics
 - ➔ À l'issue et sous condition du respect du plan, les créanciers publics peuvent accorder une remise partielle des majorations

MODALITÉS DE CONTACT



Téléphone



Courrier



Visioconférence



Rendez-vous
physique

Vos contacts URSSAF

- ✦ Demande de rendez-vous via votre espace en ligne
- ✦ À l'accueil de votre URSSAF (*vérifier les jours et les horaires d'ouverture au public*)
- ✦ Demande de délais via votre espace en ligne (si conditions de recevabilité remplies – jusqu'à 12 mois)
- ✦ Demande par téléphone au 3657 (Régime Général) ou au 3698 pour les travailleurs indépendants
- ✦ Demande d'accompagnement CED via l'adresse e-mail : **ced.lorraine@urssaf.fr**

Un conseil : consulter régulièrement le site [Urssaf.fr](https://urssaf.fr) – une mine d'informations disponibles 24h sur 24

Site Urssaf Lorraine



L'Urssaf & Vous



Nous contacter

Retrouvez toutes les informations réglementaires et les démarches en ligne sur urssaf.fr

Se connecter à urssaf.fr →



[L'Urssaf & Vous](#)[Actualités](#)[Découvrir votre Urssaf](#)[Partenaires](#)[Ressources](#)

Nos offres de service personnalisées

Le réseau des Urssaf propose des services en ligne pour vous accompagner et simplifier vos démarches au quotidien.

Retrouvez le catalogue de ces services sur urssaf.fr

L'Urssaf Lorraine vous propose des services locaux complémentaires pour vous accompagner dans vos démarches.

Cellule d'accompagnement des entreprises en difficulté

Vous rencontrez ou vous prévoyez des difficultés dans la gestion de votre entreprise. L'Urssaf Lorraine vous propose de bénéficier d'un dispositif d'accompagnement personnalisé.

[En savoir plus >](#)

Les modalités de saisine y sont expliquées.

The screenshot shows the Urssaf Lorraine website with a modal window open. The modal window is titled 'Offre créateur' and 'Cellule des entreprises en difficulté'. It provides information on how to file a claim (saisine) for a CED (Cellule des entreprises en difficulté). The text in the modal window is as follows:

Offre créateur

Cellule des entreprises en difficulté

Quelles sont les modalités de saisine de la CED ?

La saisine de la CED se fait par courriel exclusivement à l'adresse ced.lorraine@urssaf.fr en joignant [un formulaire à compléter](#).

Pour saisir la CED il convient de :

1. [télécharger le formulaire](#) ;
2. compléter le formulaire en répondant à toutes les questions obligatoires ;
3. collecter les pièces à joindre et les scanner au format pdf ;
4. sauvegarder le fichier en le renommant du nom de votre entreprise et de son numéro Siren ;
5. adresser l'ensemble dûment complété à la cellule dédiée via l'adresse mail de la CED (ci-dessus).

Si les pièces jointes dépassent 10 Mo, il convient de les transmettre en passant par un site gratuit de dépôt de fichiers (exemple : wetransfer). Dans ce cas, adresser uniquement le lien afin de permettre à votre interlocuteur Urssaf de les télécharger.

The background of the website shows the Urssaf Lorraine logo and navigation links: 'Découvrir votre Urssaf', 'Partenaires', and 'Ressources'. A button 'Se connecter à urssaf.fr' is also visible in the top right corner.

Vos contacts aux Finances Publiques



Service des Impôts des Entreprises (SIE)



Sur votre espace professionnel en ligne

impots.gouv.fr

Espace professionnel

Votre entreprise traverse des difficultés ?

Le conseiller départemental aux entreprises en difficulté (CDED)

vous accompagne, expertise votre situation
et vous **oriente vers les dispositifs et interlocuteurs les plus adaptés.**



Mathias JULIEN

06.13.05.68.20

codefi.ccsf54@dgfip.finances.gouv.fr



Pierre ROUGIER

06.17.46.59.63

codefi.ccsf54@dgfip.finances.gouv.fr

Vous rencontrez d'autres types d'incidents de paiement ?

**Un refus de financement
par votre partenaire
bancaire ?**

Contacter la médiation du crédit
avec le refus écrit de votre banque :

mediation54@banque-france.fr



**Un litige avec un client
ou un fournisseur ?**

**Prendre contact avec la médiation
des entreprises :**

<https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>



Vous rencontrez d'autres difficultés ?

Obtenir un diagnostic confidentiel et gratuit sur sa situation :

- ▶ La cellule de prévention du tribunal de commerce

**Le juge de la prévention propose des outils juridiques adaptés aux difficultés des dirigeants.
Il peut :**

- ▶ Vous orienter vers la CCSF ou vers vos créanciers pour un accord
- ▶ Vous proposer un mandat préventif (procédures amiables) :
la conciliation ou le mandat ad hoc

**judiciaire@greffe-tc-briey.fr
ou
mw@greffe-tae-nancy.fr**

 **MERCI POUR VOTRE ÉCOUTE**

Avez-vous des questions ?